

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT de VAUCLUSE – ARRONDISSEMENT de CARPENTRAS

VILLE de VALREAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du MARDI 9 AVRIL 2024

Conseillers en exercice : 29

Présents : 21

Absents excusés avec pouvoir : 6

Absent excusé : 1

Absent : 1

L'An deux mille vingt-quatre et le neuf avril à 18h30, le **CONSEIL MUNICIPAL** de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle dite « L'Oustau », Espace Jean Duffard à VALREAS, qui présente toutes les conditions de sécurité et d'accessibilité nécessaires à la réunion du Conseil, **sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BLANC, Premier Adjoint.**

Date de la convocation : 27 mars 2024

Date d'affichage : 27 mars 2024

Étaient présents :

Jacques FAGARD, Dominique MALLET, Christian BARTHELEMY, Christiane MERY, Franck VIGNE, Adjoints.

Marie-Andrée GAGNIERE, Régine DOUX, Marinette SERVAN, Philippe SAYN, Jean-Marie ROUSSIN, Léonard PACE, Daniel BARBER, Sibylle GENESTON, Géraldine CHAMBERT, Jean-Sébastien GUENARD, Dominique DELERUE, Sandrine DERMEGHSIAN, Virginie AYME, Leila CHEVALIER, Jacques PERTEK, Conseillers municipaux

Étaient excusés :

Patrick ADRIEN, Maire, ayant donné pouvoir à Jean-Luc BLANC (Pour toutes les questions à l'ordre du jour sauf le point numéro 2 pour lequel il ne prend pas part au vote)

Rosy FERRIGNO, Adjointe, ayant donné pouvoir à Jacques FAGARD

Jean-Daniel UGHETTO, Conseiller municipal, ayant donné pouvoir à Philippe SAYN

Sandra KIENTZI, Conseillère municipale

Bruno VALLE, Conseiller municipal, ayant donné pouvoir à Dominique DELERUE

Clément JACQUIER, Conseiller municipal, ayant donné pouvoir à Christian BARTHELEMY

Jean-Louis LAURENT, Conseiller municipal, ayant donné pouvoir à Jacques PERTEK

Était absent :

Houcine SERRAR, Conseiller municipal

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Christiane MERY, est désignée secrétaire de séance et ceci, à l'unanimité des membres présents.

DELIBERATION N° 2024-04/26 : AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023

Monsieur Jean-Luc BLANC, Premier Adjoint, donne la parole à Monsieur Christian BARTHELEMY, Adjoint délégué aux Finances, qui expose au Conseil municipal qu'il convient en application des dispositions de l'instruction comptable du 29 décembre 2014, de procéder

REÇU EN PREFECTURE

le 12/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-084-218401388-20240409-DEL_2024_04

à l'affectation des résultats de 2023, issus du compte administratif 2023 pour le budget principal.

Les résultats de l'exercice 2023 de la commune par section sont les suivants (montant en euros) :

- Section de Fonctionnement : excédent de 932 959,14 €
- Section d'Investissement : déficit de 256 958,22 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur BLANC, et de Monsieur BARTHELEMY, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 25 voix POUR (dont 5 pouvoirs) et 2 ABSTENTIONS (dont 1 pouvoir)

■ **ADOpte** l'affectation du résultat constaté au compte administratif 2023 de la manière suivante :

Fonctionnement	
Résultat de l'exercice (A)	932 959,14 €
Résultats antérieurs reportés (B)	916 795,75 €
Résultat à affecter (C = A+B)	1 849 754,89 €
Investissement	
Solde d'exécution d'investissement	
Solde d'exécution de 2023	-256 958,22 €
Solde reporté	841 637,14 €
Capacité de financement (D)	584 678,92 €
Solde des restes à réaliser en investissement (E)	-1 370 422,53 €
Besoin de financement (F = D+E)	-785 743,61 €
AFFECTATION du résultat C	
Report en fonctionnement (R002)	916 795,75 €
Virement à la section d'investissement (R1068)	932 959,14 €

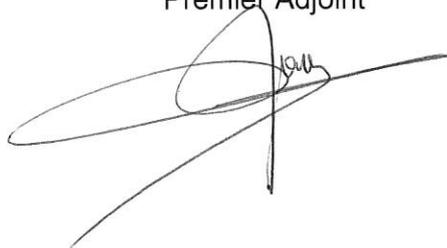
Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance,
Christiane MERY
Conseillère municipale



Pour le Maire empêché,
Jean-Luc BLANC
Premier Adjoint



Acte certifié exécutoire compte tenu de :
La réception en Préfecture, le : 12 AVR. 2024
Et la publication sur le site internet de la Ville, le : 12 AVR. 2024

